

CINQ MEMBRES DE LA COMMUNAUTÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DU VAL-DES-CERFS

Conformément à l'annexe I de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*, **avis est donné à la population du territoire du Centre de services scolaire du Val-des-Cerfs (CSSVDC) qu'un processus se tiendra afin de désigner cinq membres représentants de la communauté** au conseil d'administration CSSVDC.

Le conseil d'administration sera composé de quinze membres, soit cinq parents d'élèves, cinq membres du personnel (un enseignant, un professionnel non enseignant, un membre du personnel de soutien, un directeur d'établissement et un membre du personnel d'encadrement) et cinq représentants de la communauté.

Peut se porter candidat un représentant de la communauté domicilié sur le territoire du CSSVDC, qui n'est pas membre du personnel du centre de services scolaire et possédant les qualités et conditions requises.

POSTES OUVERTS AUX CANDIDATURES

Profils recherchés

1. Une personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines;
2. Une personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles;
3. Une personne issue du milieu communautaire, sportif ou culturel;
4. Une personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires;
5. Une personne âgée de 18 à 35 ans.

MODALITÉS DE MISE EN CANDIDATURE

Une candidature est proposée au moyen d'un formulaire de mise en candidature disponible sur le site Internet du [CSSVDC](http://cssvdc.ca).

Le formulaire de mise en candidature dûment rempli doit être transmis à la direction générale au plus tard le mardi 6 octobre 2020, à 16h, à l'adresse candidaturesCA@csvdc.qc.ca.

QUALITÉS ET CONDITIONS REQUISES POUR SE PORTER CANDIDAT

- Avoir 18 ans accomplis;
- Être citoyen canadien;
- Être domicilié sur le territoire du CSSVDC et depuis au moins 6 mois au Québec;
- Ne pas être en curatelle;
- Ne pas avoir été déclaré coupable d'une infraction qui est une manœuvre électorale frauduleuse en matière électorale ou référendaire en vertu de la présente loi, de la *Loi sur la consultation populaire* (chapitre C-64.1), de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (chapitre E-2.2) ou de la *Loi électorale* (chapitre E-3.3) au cours des cinq dernières années.

SONT INÉLIGIBLES

- Un membre du personnel du CSSVDC;
- Un membre de l'Assemblée nationale;
- Un membre du Parlement du Canada;
- Un juge d'un tribunal judiciaire;
- Le directeur général des élections et les autres membres de la Commission de la représentation;
- Les fonctionnaires, autres que les salariés au sens du Code du travail (chapitre C-27), du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES) et de tout autre ministère qui sont affectés de façon permanente au MEES;
- Une personne à qui une peine d'emprisonnement a été imposée (cette inéligibilité cesse si la personne obtient un pardon pour l'acte commis);
- Toute personne qui occupe un poste de membre du conseil d'administration d'un autre centre de services scolaire ou qui est candidate à un tel poste;
- Toute personne qui, à la suite d'un jugement passé en force de chose jugée, est inhabile en vertu de l'article 176 de la *Loi sur l'instruction publique*.

PROCESSUS DE DÉSIGNATION ET ANNONCE

Chacun des cinq membres représentant de la communauté sera désigné par les dix membres parents et représentants du personnel, qui se réuniront le mercredi 14 octobre 2020.

Les cinq membres désignés seront annoncés le mercredi 14 octobre 2020.



Centre de services scolaire
du Val-des-Cerfs

Pour tout renseignement supplémentaire relatif à la présente, veuillez vous adresser à Mme Anick Hétu, directrice des Affaires corporatives à l'adresse suivante : candidaturesCA@csvdc.qc.ca ou consulter le site Internet du [CSSVDC](#).

Eric Racine, directeur général

Mardi 1^{er} septembre 2020

Date

Mis à jour le 1^{er} septembre 2020